MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 juin 2019

<u>Présents:</u> Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot -Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration: Rémi Lejop à Denis Valck. Christian Loir à Hervé Brunel.

Secrétaire de séance: Christophe Carton.

<u>Plan Local d'Urbanisme - Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet - Saisine de la CDPENAF</u>

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2019 arrêtant le projet de PLU.

RAPPELLE, que le projet de PLU arrêté autorise :

- -Le changement de destination pour deux bâtiments en zone A
- -Les annexes et extension au bâtiment d'habitations existant en secteur Ne
- -Des extensions en dehors des parties urbanisées de la commune pour une vingtaine de logements Cette extension ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ni à la salubrité et à la sécurité publique.

<u>**DECIDE**</u>, que le projet de PLU arrêté sera envoyé pour avis à l'autorité administrative compétente de l'Etat à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Régime indemnitaire des Adjoints Techniques et des Adjoints Administratifs de la commune de Ville - Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S)

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 juin 2019,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Considérant que conformément au décret n° 2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées. Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : (badgeuse, feuille de pointage ...)

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE

Article 1 : Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade		
Technique	-Adjoints Techniques Territoriaux		
	-Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 2 ^{ème} classe		
	-Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 1ère classe		
Administrative	-Adjoints Administratifs Territoriaux		
	-Adjoints Administratifs Territoriaux Principal de 2 ^{ème} classe		
	-Adjoints Administratifs Territoriaux Principal de 1ère classe		

Choix du géomètre pour la réalisation d'un piquetage - rue Jean de Ville - RD594

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de choisir un géomètre afin de réaliser un piquetage, rue Jean de Ville (RD 594) et de fixer ainsi les limites parcellaires du domaine public routier Départemental et du domaine privé.

Ce piquetage ayant pour but, la réalisation de la passerelle de sécurité piétons, au niveau de la Divette. Monsieur le Maire a reçu deux devis :

- ➤ S.C.P Bellanger-Silvert-Petit pour un montant de 960.00€ HT / 1 152.00€ TTC
- → 49 Degrés Nord pour un montant de 1 050.00€ HT / 1 260.00€ TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins-disante c'est-à-dire la SCP Bellanger-Silvert-Petit, pour un montant de 1 152.00€ TTC, et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Convention avec le Conseil Départemental - Passerelle piétons, rue Jean de Ville

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de **construction d'une passerelle de sécurité piétons** sur la **RD 594** a fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental. A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable rue Jean de Ville, car la passerelle de sécurité piétons ne permet pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes).
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

<u>Renouvellement des tampons hydrauliques - Rue Jean de Ville, Rue de Dives le Franc et rue des Antes - Attribution du marché</u>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de renouveler les tampons hydrauliques vétustes de la commune de VILLE, simultanément aux travaux de bordurage des trottoirs et à la réfection de la chaussée (rue Jean de Ville, rue de Dives le Franc, rue des Antes, Route Départementale 594).

Pour le marché 2019001, de renouvellement des tampons hydrauliques, 3 offres ont été réceptionnées, en ressort le classement suivant :

- -DEGAUCHY TP pour un montant de 24 192.00€ HT soit 29 030.40€ TTC
- -TPIP pour un montant de 27 000.00€ HT soit 32 400.00€ TTC
- -CAGNA pour un montant de 29 700.00€ HT soit 35 640.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché, à l'entreprise la moins-disante c'est-à-dire DEGAUCHY TP pour l'offre de base d'un montant de 24 192.00€ HT, soit 29 030.40€ TTC.
- Décide de lancer l'opération.
- Autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Décisions Modificatives de crédits du Budget Primitif 2019

Décision N°1 - Service Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019 – Service Assainissement

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	ONA	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Tampons hydrauliques	29 031.00 €
			Total	29 031.00 €

Décision Modificative de crédits du Budget Primitif 2019 - Décision N°1 - Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 152.00 €
23	2315	166	FRAIS GEOMETRE - PIQUETAGE	1 152.00 €
			Total	2 304 00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 152.00 €
			Total	1 152.00 €

Modification des membres des commissions du conseil municipal suite à la démission d'une Adjointe – Suppression d'un poste d'Adjoint

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il faut procéder au remplacement dans les diverses commissions du Conseil Municipal, de Madame HALLU Jocelyne 2^{ème} Adjointe, qui démissionne pour le 31 août 2019.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de supprimer un poste d'Adjoint suite à cette démission. Monsieur TROUILLET Gilles devient donc 2^{ème} Adjoint de la commune de VILLE au lieu de 3^{ème} Adjoint.

En conséquence, pour la commission « Appel d'offres », les membres élus sont :

- Président : Mr Barbillon Philippe
- Membres titulaires : Christophe Carton Marie-José Pont Denis Valck
- Membres suppléants : Guy Illoul David Cresson Gilles Trouillet

Pour la commission « Travaux », les membres élus sont :

Philippe Barbillon – Denis Valck – Gilles Trouillet – Marie-José Pont – Hervé Brunel – Christophe Carton – Eliane Avot – Christian Loir – Rémi Lejop

Pour la commission « Syndicat Interscolaire Ville-Suzoy-Passel », les membres élus sont :

- ➤ Membres titulaires : Catherine Gimaret David Cresson Guy Illoul
- Membres suppléants : Christophe Carton Marie-José Pont Denis Valck

Pour la commission « Syndicat de la Divette », les membres élus sont :

- ➤ Membres titulaires : Eliane Avot Christian Loir
- Membres suppléants : Denis Valck Guy Illoul

Pour la commission « Urbanisme », les membres élus sont :

Philippe Barbillon – Denis Valck – Marie-José Pont – Gilles Trouillet – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Christian Loir – Guy Illoul

Pour la commission « Budget », les membres élus sont :

 Philippe Barbillon – Denis Valck – Guy Illoul – Gilles Trouillet – Hervé Brunel – David Cresson – Christophe Carton – Christian Loir

Pour la commission « Environnement », les membres élus sont :

▶ Philippe Barbillon – Christophe Carton – Marie-José Pont – David Cresson – Catherine Gimaret – Eliane Avot – Christian Loir – Guy Illoul

Brocante

La 27^{ème} brocante de Ville aura lieu le **dimanche 1**^{er} septembre 2019.

Les inscriptions auront lieu à la mairie de VILLE : les 19, 23, 26 et 29 août entre 18h30 et 19h30.

Fête communale La fête communale aura lieu du samedi 10 août au lundi 12 août.

Fait à Ville, le 25 Juin 2019 Le Maire, Philippe BARBILLON

